



## ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (ESOD) SYNTHESE RELATIVE au PIEGEAGE en ISERE

(Service juridique FDCI le 04/08/2023. Sous réserve d'évolutions réglementaires et jurisprudentielles à venir)



**ARRETES MINISTERIELS DU 03 AOUT 2023 et 02 SEPTEMBRE 2016 FIXANT RESPECTIVEMENT LA LISTE, LES PERIODES ET LES MODALITES DE DESTRUCTION DES ESPECES INDIGENES ET NON INDIGENES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS.**

Les **arrêtés** ministériels précités sont **accessibles sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)** dans les "autres textes législatifs et réglementaires" en utilisant le critère de recherche : **NOR : TREL2314686A et DEVL1624858A.**

**Les ESOD en Isère dont la régulation est possible par piégeage sont les suivantes :**

GROUPES	ESPECES	CADRE GENERAL PIEGEAGE	PARTICULARITES
<b>Espèces dites "NON INDIGENES"</b> <b>Par arrêté ministériel du 02/09/16</b>	Chien Viverrin	<b>Possible toute l'année en tout lieu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Piégeage du ragondin et du rat musqué possible y compris par les piégeurs non-agréés uniquement à l'aide de boîtes ou pièges-cages.</li></ul>
	Vison d'Amérique		
	Raton laveur		
	Ragondin		
	Rat musqué		
<b>Espèces dites "INDIGENES"</b>	Fouine	<b>Possible toute l'année</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Uniquement à moins de 250 m d'un bâtiment ou d'un élevage particulier ou professionnel ou sur des terrains consacrés à l'élevage avicole, et à moins de 250 m des enclos de pré lâcher de petit gibier chassable.</li><li>• Piégeage suspendu dans les parcelles de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols.</li></ul>
	Renard	<b>Possible toute l'année en tout lieu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Piégeage suspendu dans les parcelles de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols.</li></ul>
	Corneille noire	<b>Possible toute l'année en tout lieu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation d'appâts carnés interdite sauf en quantité mesurée et uniquement pour la nourriture des appelants.</li></ul>
	Corbeau freux	<b>Possible toute l'année MAIS uniquement sur les communes indiquées dans la carte annexée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation d'appâts carnés interdite sauf en quantité mesurée et uniquement pour la nourriture des appelants.</li></ul>

**Attention :** Usage des pièges de catégorie 2 interdit sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive (sauf piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de 11 cm par 11 cm), dans les secteurs listés par arrêté préfectoral où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée → Cf. carte annexée.

**Rappel :** Pour tout acte de destruction, l'accord écrit du propriétaire du terrain, possesseur ou fermier est obligatoire et préalable.  
**Les modalités administratives et techniques de piégeage sont définies par l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007.**

**Pour toute question, vous pouvez contacter l'APA38 ou la FDCI, ou consulter leur site internet.**

Service juridique FDCI : Cette note résulte d'une interprétation des textes législatifs et réglementaires en vigueur et peut être soumise à des évolutions réglementaires et jurisprudentielles à venir. A ce titre la responsabilité de son auteur et/ou de la FDCI ne peut être engagée.

# CLASSEMENT "ESOD" CORBEAU FREUX DU 03-08-2023 AU 30-06-2026

(selon Arrêté Ministériel du 03 août 2023 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces indigènes d'animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts)



## Légende

 Cantons 38 2015

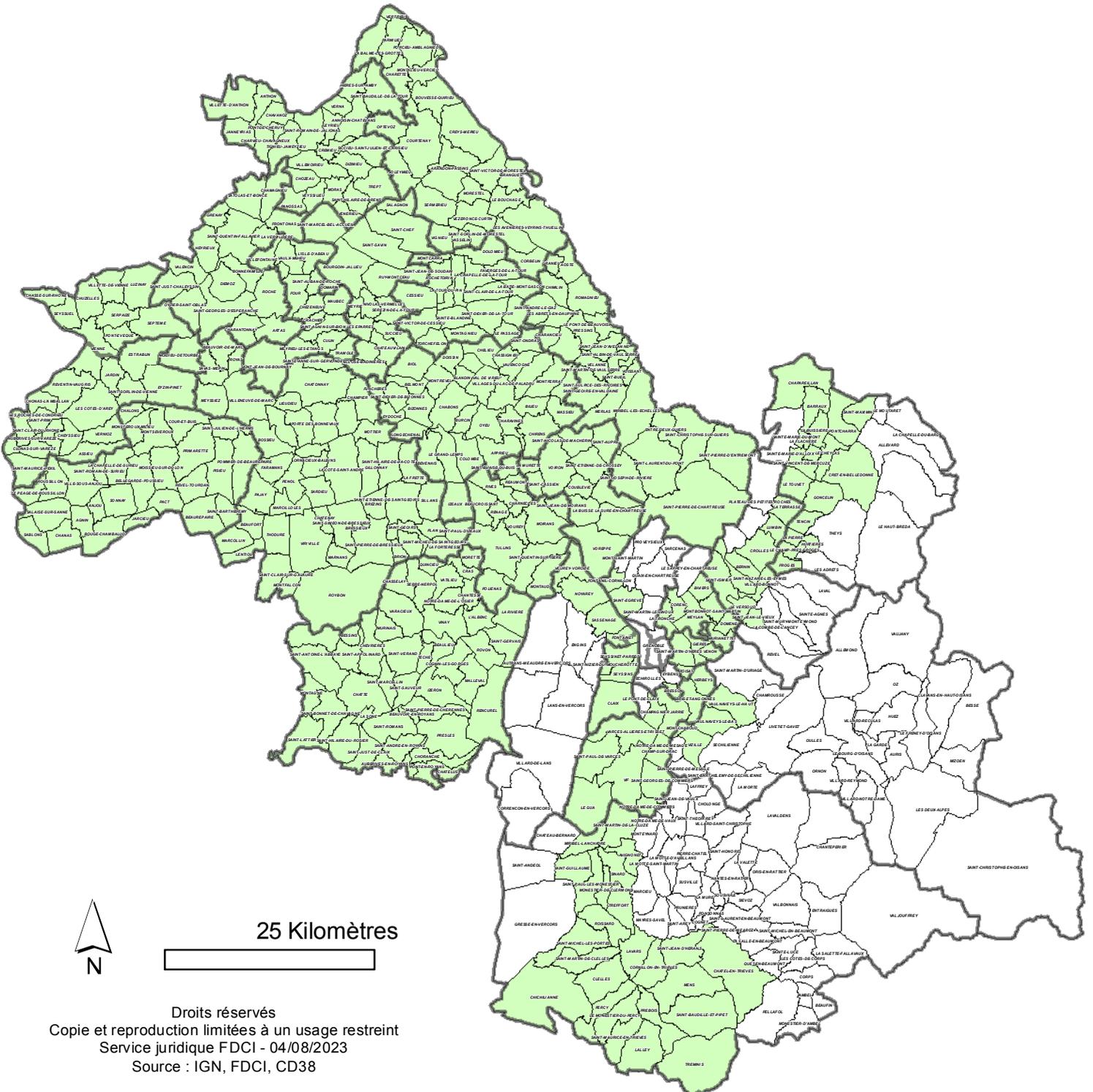
## Corbeau freux 2023 - 2026

 Nuisible

 Non nuisible

Corbeau Freux

Nuisible sur l'ensemble des communes en "vert" sur la carte.



COMMUNES DE PRESENCE DU CASTOR ET DE LA LOUTRE

situation 2024

Source : Annexe à l'arrêté préfectoral n°38-2025-03-11-00001 interdisant l'usage des pièges de catégorie 2 pour la protection de la loutre et du castor



Légende

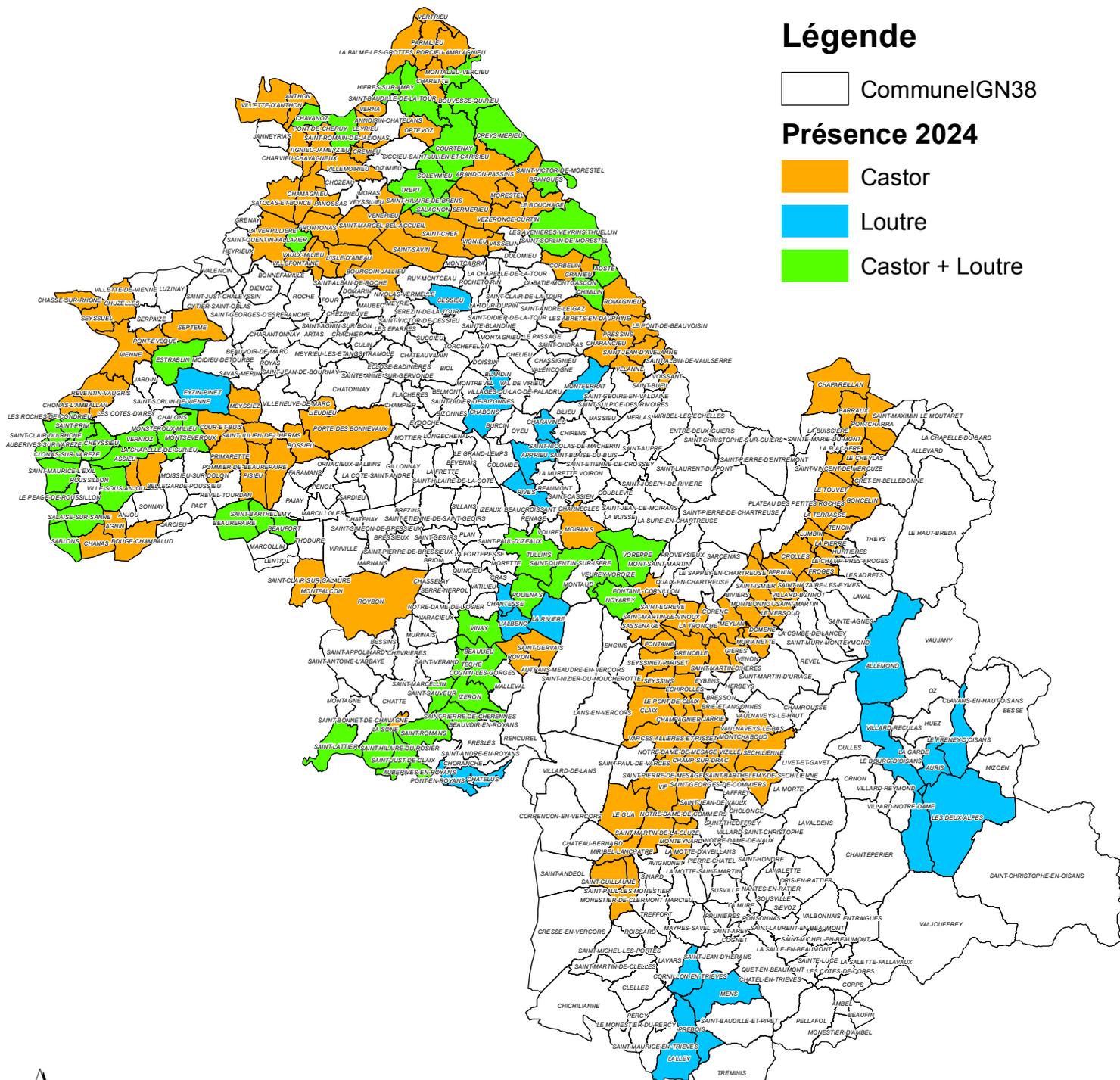
Commune IGN38

Présence 2024

Castor

Loutre

Castor + Loutre



20 Kilomètres

